**INFORMATION**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE


**Direction générale de l'alimentation**
**Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire**
**Sous-direction de la santé et de la protection animales**
**Bureau de la santé animale**

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Hélène Sadonès
Tél : 01 49 55 80 18
Courriel institutionnel : sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : 0912057
MOD10.22 B 29/10/09


**NOTE DE SERVICE**

**DGAL/SDSPA/N2009-8350**

**Date: 23 décembre 2009**

| | |
|---|---|
| Date de mise en application : | - |
| Abroge et remplace : | - |
| Date limite de réponse : | - |
| Nombre d'annexe : | 0 |
| Degré et période de confidentialité : | - |

## Objet : vaccination influenza aviaire des parcs zoologiques

**Références** :

- Arrêté du 24 février 2006 relatif à la vaccination contre l'influenza aviaire des oiseaux détenus dans les établissements zoologiques
- Note de service du 9 janvier 2007 relative aux modalités de vaccination obligatoire d'oiseaux détenus dans les établissements zoologiques contre l'influenza aviaire


**Résumé :** suite à une rupture d'approvisionnement, la fourniture des doses de vaccin influenza aviaire est assurée de façon prioritaire dans 9 parcs zoologiques .



**Mots-clés** : vaccination influenza aviaire – parcs zoologiques


| Destinataires |
|---|
| **Pour information** :<br>– DDSV<br>– DSV<br>– DRAAF / SRAL<br>– AFVPZ Association Francophone des Vétérinaires de Parc Zoologique<br>– Intervet |

Le programme de vaccination influenza aviaire au sein des pars zoologiques reste une obligation réglementaire (arrête du 24 février 2006 et NS du 9 janvier 2007 susvisés).

L'ATU du vaccin Intervet  a pris fin en juin 2009 mais ce vaccin dispose désormais d'une AMM centralisée. A la suite d'échanges avec l'ANMV et Intervet, la distribution peut de nouveau être assurée depuis novembre. Cependant, seuls  12 flacons de 500 ml sont disponibles. Intervet devrait pouvoir assurer la distribution d'un nouveau lot de vaccins en février 2010.

Dans l'attente de la disponibilité de nouveaux lots de vaccins, seuls certains parcs pourront bénéficier des doses, d'autres ne pourront pas bénéficier de doses permettant d'assurer les rappels de vaccination prévus.

Une priorisation des parcs (parcs ayant un grand nombre d'oiseaux et devant assurer une vaccination en décembre ou janvier ) a été effectuée avec l'association des vétérinaires des parcs zoologiques .
- Villard les dombes (2 fl) , la Palmyre (1 fl) , le Puy du fou (1 fl), Sigean. (2 fl) , Amnéville (1fl), Doué la fontaine (1 fl),  Beauval (2 fl ) , Tropical parc (1fl), Saint Martin la plaine (1 fl)

Merci de tenir compte de cette information pour les rappels de vaccination. Les demandes de flacons seront à effectuer auprès d'Intervet selon la procédure classique précisée dans la note de service du 09/01/2007 susvisée.

L'adjoint à la sous-directrice de la santé et de la protection animales

Yves DOUZAL